



Compte rendu des CAP locales FGP du 3 octobre 2011 Mutations / Appels de notation

Depuis le 1^{er} septembre 2011, en raison de la fusion des statuts, et jusqu'à la fin de l'année, les CAP Locales seront réunies en configuration « Finances Publiques », regroupant automatiquement les élus des 2 filières quel que soit l'ordre du jour.

La nouvelle composition est la suivante :

- **En C : 5 CGT**, 3 FO, 2 SNUI
- **En B : 6 CGT**, 3 SNUI, 3 FO

A partir du 1^{er} janvier 2012 siégeront les élus issus des élections du 20 octobre 2011.

Les CAP du 3 octobre 2011 prévoyaient uniquement un ordre du jour relatif à la filière Gestion Publique :

- Mouvement de mutations en B suite à 2 arrivées ;
- Appels en notation 2011 (En C : 6 recours / En B : 11 recours).

MUTATIONS AU 1^{ER} OCTOBRE 2011 - CAP LOCALE DES B

RAPPEL DE L'ORIGINE DU MOUVEMENT

Ce mouvement a pour origine les différentes interventions de la CGT Finances Publiques 64, dès le 6 juin 2011 auprès de M. PARINI, mais aussi auprès de la Direction locale du 64 (cf le journal de la section LE LIEN – numéros de juin-juillet et de août-septembre).

Il a fallu toute notre ténacité, arguments à l'appui (état réel des services et ORE, blocage des mutations pour le 64, souffrance des agents en attente de leur mutation), **pour enfin obtenir l'arrivée des 2 premières collègues** inscrites en prioritaire.

Lors de la CAP locale, nous n'avons pas manqué de reconnaître que la Direction départementale avait, sur ce dossier, joué le jeu et accompagné la démarche en oeuvrant dans le même sens face aux réticences longtemps affirmées de la Direction Générale.

LE MOUVEMENT PRESENTE PAR LA DIRECTION LOCALE

Nom	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date
Pierre SACHET	Nay	DDFiP Pau	14/11/2011
Nathalie LAMOUROUX	DDFiP 33	Nay	01/10/2011
Renée MURAIL	Pau CH	DDFiP Pau	01/10/2011
Muriel BABY	Paierie Dep 09	Pau CH	01/10/2011

LA POSITION DES ELUS CGT FINANCES PUBLIQUES 64

La CGT avait souhaité, sans pouvoir y parvenir, que ce point fasse l'objet d'une CAP réunie plus tôt, en septembre, afin de ne pas se trouver devant le fait accompli de décisions d'affectations prises unilatéralement.

Car la Direction locale a fait le choix d'opérer un mouvement qui couvre essentiellement les besoins de la DDFiP.

De fait, ce choix ne prend pas en considération:

- d'une part, la situation de nombreux postes du réseau en difficulté du fait du manque d'effectifs,

- d'autre part, la fermeture quasi-permanente de la **caisse de la DDFIP** (et de la Paierie Départementale qui a permis de compenser à hauteur de 0,8 emploi le déficit d'un service ; cette décision, prise cet été sans concertation aucune, entraîne une remise en cause du service public et provoque un transfert de la charge de travail vers d'autres trésoreries et les SIP de Pau.

REPOSE ET SENS DES VOTES

Sur cette question, la Direction nous a indiqué que la réduction des horaires d'ouverture de la caisse de la DDFIP donnera lieu à une évaluation et un bilan en sera tiré en Comité Technique.

Les élus de la CGT ont exprimé leur avis dans ce contexte de pénurie d'emploi, en se prononçant par une **abstention**.

ABSTENTION : CGT (5 voix) / SNUI (3 voix).

POUR : Administration (10 voix) / FO (2 voix)

MOUVEMENT SPECIFIQUE SUR POSTES AU 1^{ER} JUILLET 2012

Ce sujet a été évoqué lors des CAP locales des C et des B.

Un **mouvement spécifique** sur postes sera organisé **en 2012** afin de pourvoir des emplois restés vacants à l'issue des mouvements nationaux et locaux.

Les services concernés doivent connaître une situation de **vacance structurelle** et une **difficulté récurrente à être pourvus** en raison d'un manque d'attractivité notamment lié à leur localisation géographique.

La CGT Finances Publiques 64 a demandé que les postes suivants, non sollicités à la date des CAP du 3 octobre 2011, soient proposés par la Direction Locale : Thèze (-0,6) Bedous, Lembeye, Navarrenx, Sauveterre et Tardets (-0,5 chacun).

La Direction Locale n'est pas défavorable à s'inscrire dans le dispositif, mais pour **Bedous** seulement.

PYRAMIDE DES AGES

Pour disposer d'une approche même globale en matière de **futurs départs à la retraite** (avec les précautions liées à la réforme subie par les salariés qui conditionne une variété de comportements quant à l'âge de départ) la Direction Locale communiquera, à la demande de la CGT, la pyramide des âges des agents des Finances Publiques du département, par catégorie et par filière.

DEMANDES DE MUTATIONS INTERNES POUR LE CYCLE 2012

Les personnels qui demandent à changer de poste dans le département voient les conditions de classement modifiées pour le cycle de mutations 2012 (la note de service est parue).

Depuis le 30 juin 2011 les agents B et C sont désormais classés selon leur ancienneté administrative.

Pour certains postes, ils prendront rang après les agents dont les demandes antérieures, non encore satisfaites, resteront classées selon l'ancienneté de la date de dépôt.

Concrètement, l'ancienneté des demandes ne concerne plus qu'un agent en C (qui souhaite la trésorerie de Morlaàs), mais encore 12 en B qui ont pris rang, selon les cas, pour le SIP de Biarritz et les trésoreries de St-Jean-de-Luz, Hasparren, Bayonne Municipale et CH, Anglet, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Lescar, Monein, Bassin de Lacq et Orthez.

RECOURS DE NOTATION 2011

En préalable à l'examen des dossiers, les élus de la CGT ont lu la **déclaration liminaire** suivante sur **l'évolution du système de notation**.

Un décret de juillet 2010 portant réforme de la notation des agents de la Fonction Publique doit être appliqué en 2013 dans notre administration, prenant en compte l'activité de l'année 2012.

Celui-ci prévoit en particulier d'instaurer la suppression de la note chiffrée et modifie fortement tout le dispositif des voies de recours.

Il aggravera donc sensiblement les conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des agents. En effet, la réforme de l'évaluation / notation s'inscrit dans un contexte général de remise en cause des garanties statutaires pour imposer la culture du résultat, la rémunération au mérite et l'individualisation des carrières.

La CGT revendique :

- une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littéraire;
- deux niveaux de recours en CAP de pleine compétence.
- des compétences professionnelles reconnues de manière individuelles et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues, et sans être conditionnées à des objectifs.

Par ailleurs, la CGT s'oppose à toutes les formes de rémunération liées au mérite et/ou à l'évaluation, à l'instar de ce que l'administration propose avec la PFR (Prime de Fonction liée aux Résultats).

Les élus de la CGT ont pour principe de **défendre tous les agents qui font un recours**, sans discrimination.

Au total des 2 CAPL, 9 dossiers leur ont été confiés, ce qui a permis de préparer au mieux la défense des intéressés.

La note de + 0,06 n'est pas accordée par la voie du recours au plan local.

En C, une réserve de 2 x 1 mois était disponible et a été utilisée.

- 1 agent noté 0,00 a été maintenu à ce niveau et un autre a obtenu un relèvement à +0,01 mais pas la modification souhaitée des éléments composant son tableau synoptique.
- 2 agents notés + 0,01 ont obtenu un relèvement à +0,02.
- 1 agent a été maintenu à + 0,02 et un autre, également noté + 0,02, bénéficiera d'un avis favorable de l'administration dans l'éventualité d'un appel devant la CAP Centrale compétente pour obtenir +0,06.

En B, une réserve de 3 x 1 mois était disponible et a été utilisée.

- 1 agent noté 0,00 a obtenu une valorisation à + 0,01 et un autre noté - 0,01 a été remonté à la note pivot ; ces 2 agents n'ont pas eu satisfaction concernant le changement des appréciations initialement portées à leur égard.
- 2 agents notés + 0,01 demandaient une revalorisation de leur note à + 0,02 et l'ont obtenu.
- 5 agents notés + 0,01 souhaitaient un relèvement à + 0,06. Une note de +0,02 a été accordée à l'un d'entre eux et un autre a obtenu un avis favorable de l'administration dans l'éventualité d'un appel devant la CAP Centrale compétente pour obtenir +0,06.
- 2 agents bénéficiaires de + 0,02 ont été maintenus à cette note alors qu'ils souhaitaient + 0,06.

La Direction locale admet que plusieurs dossiers sont excellents. Il est dès lors regrettable que cette année elle se montre particulièrement «frileuse» pour soutenir sans ambiguïté et plus largement ces agents qui entendent engager une procédure d'appel au plan national.

Vos élus CGT présents en C et B : Isabelle Debeze – Jean-Marc Miguelgorry – Ugur Ozturk – Joël Bortolaso —
Françoise Capdevielle – Joanes Laco – Christian Mancho – Eric Manry – Pierre Nouqueret.

(toutes nos infos sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/64/>)